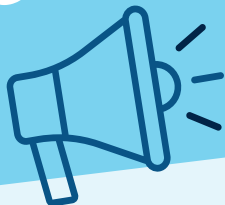


emballages plastiques



Un geste **+** simple **+** de recyclage

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des déchets d'emballages ménagers. La simplification tant attendue du geste de tri des emballages est arrivée sur notre territoire. Des solutions existent désormais pour trier plus facilement vos déchets vers davantage de recyclage !

NOUVEAU
facile à trier



Trions plus pour recycler davantage d'emballages

Jusqu'à présent, vous déposiez uniquement vos bouteilles, bidons et flacons en plastique aux côtés des papiers et des emballages en métal et en carton. Les autres plastiques partaient avec les ordures ménagères car ils ne pouvaient pas être recyclés.

Tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester de nouvelles méthodes pour recycler ces emballages dont le volume ne cesse de croître. Moderniser les centres de tri, innover sur les débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit simplement de trier plus d'emballages !

Tous les emballages et tous les papiers se trient !

Désormais, vous pouvez déposer dans le bac de tri **tous vos emballages ménagers sans distinction** : emballages en métal de toutes tailles, en carton (dont briques alimentaires), tous les papiers et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique sans exception**. Quelques exemples : pots de yaourt, barquettes (beurre, viandes, plats cuisinés, ...), films et suremballages, blisters, sacs et sachets plastiques (surgelés, chips, céréales, ...), pots de crème (alimentaire ou cosmétique) ou encore boîtes de poudre chocolatée, et bien évidemment toujours les bouteilles, flacons et bidons qui étaient déjà triés. Les emballages en verre, recyclables à l'infini, restent à déposer dans le conteneur à verre, y compris les emballages en verre de petite taille souvent oubliés. Vos emballages doivent être bien vidés (inutile de les laver) et déposés en vrac dans le conteneur approprié.

**N'hésitez plus : si c'est un emballage,
il doit être trié pour être recyclé.**

Pour vous accompagner dans ce changement

Nous avons le plaisir de vous remettre **un mémo tri reprenant ces nouvelles consignes**.

Le service collecte des déchets de Rueil passera dès janvier 2020 apposer **sur votre bac de tri** un autocollant à jour (sur fond jaune) ainsi que sur votre bac à ordures ménagères (autocollant sur fond gris), en remplacement des signalétiques précédentes.

Les signalétiques existantes sur les bacs et conteneurs collectifs, ainsi que dans les locaux propreté seront progressivement remplacées par de nouveaux autocollants et affiches dans les mois à venir. Sans attendre ces mises à jour, vous pouvez trier vos déchets selon ces nouvelles consignes.

À noter : les consignes qui s'appliquent sur votre commune prévalent dorénavant sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages sous forme « d'info tri »). **Si vous avez un doute ou une question**, vous pouvez contacter le service collecte des déchets de Rueil-Malmaison en charge de la collecte, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h par téléphone au 01 41 96 88 00 ou consulter les sites sitru.fr ou www.villederueil.fr. Des bilans réguliers de la progression du recyclage sur notre territoire seront communiqués par le biais de l'Actu du SITRU (inscription à la newsletter sur le site sitru.fr) ainsi que dans les journaux de votre commune ou de l'Établissement Public Territorial (Paris Ouest la Défense).

Votre bac est à changer ?

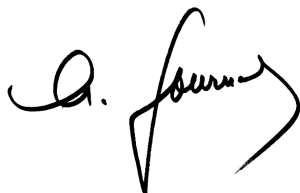
Si vous n'avez pas de bac, s'il est endommagé ou si vous constatez, à l'usage, que le volume de votre bac est insuffisant pour recevoir tous ces nouveaux emballages, contactez SULO (prestataire de POLD en charge des bacs) au 0 810 800 789. Un bac plus adapté à vos besoins vous sera fourni et livré gratuitement.

La prévention

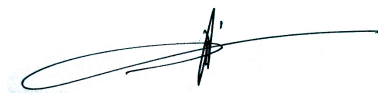
S'engager pour mieux recycler ses déchets, c'est aussi repenser ses habitudes de consommation ! Pour réduire vos déchets lors de vos achats, du stockage de vos denrées alimentaires ou après consommation, de nombreux gestes simples peuvent être adoptés : achat en vrac, utilisation de sacs et contenants réutilisables, produits et alimentation « fait maison », compostage... Grâce à ces changements et à votre nouveau geste de tri, le SITRU, la ville de Rueil-Malmaison et le POLD agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus... et n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit !

Cette simplification du geste pleine de bon sens vous rendra le tri plus facile : « C'est un emballage ? Je le mets dans le bac de tri et il part au recyclage ». C'est grâce à vous, à votre geste écocitoyen, que POLD qui collecte vos déchets et le SITRU, syndicat intercommunal qui en réalise le traitement dans le respect de toutes les réglementations en vigueur, pourront contribuer à atteindre les objectifs nationaux de recyclage des déchets.

Monsieur Alain GOURNAC
Président du SITRU



Le Maire de Rueil-Malmaison
Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Président de la Métropole du Grand Paris



+ d'informations sur sitru.fr